Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous interpeller de par votre position de sénateur-trice ou député-e.

Le 4 avril 2019, un vote intervenu en séance plénière du parlement fédéral **a entériné illégalement** la nomination de quatre experts en tant que membres de l'Autorité de protection des données.

Il s’agit de Mrs Frank Robben, Nicolas Waeyaert, Bart Preneel et Mme Séverine Waterbley en tant que membres de l'Autorité de Protection des Données (APD).

Ce faisant, **le parlement a ignoré tant la loi belge que la jurisprudence européenne, et ce alors même que son service juridique l'avait alerté de la situation**. Une **plainte** "pour non-respect de la législation de l'UE, conflits d'intérêts et incompatibilité légale » a été d’ailleurs déposée en ce sens auprès de la **Commission européenne**.

Ce vote est illégal car les personnes concernées appartiennent au gouvernement et sont donc contrôleurs et contrôlés. Le président actuel de l’APD est également piloté par le pouvoir politique et manque ainsi totalement à son devoir légal d’indépendance.

Ce vote illégal a des répercussions majeures essentielles car l'APD n'est plus en mesure de remplir sa mission de manière indépendante et je demande qu’il soit mis fin aux mandats illégaux de ces personnes.

Pourriez-vous me renseigner au plus vite sur votre position personnelle vis-à-vis de cette infraction ainsi que la suite que vous-même ou votre parti comptez donner à cette nomination illégale ?

En vous remerciant,